

LA LETTRE

DU SYNDICAT FRANÇAIS
DE L'ÉCHAFAUDAGE,
DU COFFRAGE ET DE L'ÉTAIEMENT



LES MÉTIERS DES TRAVAUX EN HAUTEUR TOUJOURS MIEUX ENCADRÉS



Laurent ST-JEAN
Président du SFECE

Comme le dit la chanson, « *ce n'est peut-être pas grand-chose pour vous mais pour nous ça veut dire beaucoup* » ! En effet, ce n'est qu'un petit chiffre mais il en aura fallu du temps, de l'investissement et de la réflexion pour le définir.

Cela fait en effet près de 10 ans que notre groupe calcul a initié, avec l'aide de l'Université de Lorraine, des travaux de recherche sur le flambement des tubes d'échafaudages. Après plusieurs stages, une thèse de doctorat, plus de 100 essais et une multitude de réunions entre experts, l'article publié par la revue « Construction métallique » ouvre la voie à l'utilisation d'un facteur d'imperfection spécifique à nos produits. Il reste encore beaucoup à faire – et notamment l'intégration de ce coefficient dans les Eurocodes – et de nombreuses précautions à prendre avant que ce travail

aboutisse. Il est donc bien trop tôt pour généraliser son utilisation mais il ouvre des perspectives sur des méthodes alternatives.

Ce n'est donc pas uniquement la finalité technique que je souhaite saluer mais bien l'importance de l'investissement collectif d'une profession dans son ensemble pour se prendre en main et initier des travaux de recherche qui bénéficient à tous ses membres. Car il est évident que sans l'appui et la crédibilité du SFECE, ces travaux n'auraient pu être menés à bien et être reconnus par la communauté scientifique. C'est donc grâce à l'engagement collectif, aux nombreux adhérents qui ont mis à contribution leurs experts, au partenariat avec une Université et au soutien d'un expert (notre ami Alain Pamies) que ces travaux ont abouti. Je les en remercie ici chaleureusement.

Le temps est désormais à la rédaction de notre manuel pour encadrer précisément l'utilisation de ces travaux de recherche. Une fois encore, c'est le collectif qui nous permettra d'aller de l'avant !

LES ADHÉRENTS, ACTEURS DU SYSTÈME



Les normes volontaires sont synonymes de performance, de compétitivité, de qualité et d'innovation. L'engagement en normalisation est donc stratégique pour influencer les normes (notamment quand cela dépasse le cadre national et/ou celui du SFECE), pour anticiper leurs évolutions, repérer l'innovation et s'adapter au marché. Il est toujours bon de rappeler qu'elles sont rédigées par des professionnels pour des professionnels, et donc que vous êtes acteurs du système.

Le SFECE assure le secrétariat des commissions de normalisation BNTEC/P93E « Echafaudages » et BNTEC/P93C « Coffrage-Etaiement » mais certains sujets d'intérêt sont traités dans d'autres commissions gérées par d'autres bureaux de normalisation. C'est dans toutes ces instances qu'a lieu concrètement le travail normatif national, mais également le travail contributif sur les sujets européens et internationaux. Le SFECE est certes l'antichambre de l'activité normative sur la plu-

part de nos thématiques, là où la quête de consensus technique est organisée, pourtant c'est l'investissement d'experts dans les commissions et surtout dans les groupes de travail (nationaux et européens/internationaux) qui permet de comprendre concrètement ce qu'est une norme, comment elle est développée, de contribuer directement à son développement et de peser généralement dans les débats.

Votre participation active dans les commissions et le groupes de travail CEN/ISO est garante de la meilleure diffusion de l'information et de la meilleure défense de vos intérêts !

Rejoignez-nous ! Contactez :
FILIPLC@groupe-metallerie.fr

Le saviez-vous ?

Une plateforme de travail collaborative nationale (PFC) permet le suivi et la contribution en toute transparence aux travaux en cours. Une solution de gestion aux niveaux européen et international est également accessible aux experts inscrits dans les groupes de travail.

Point d'actualité sur quelques projets

La plénière européenne du CEN/TC 53 « Équipements pour travaux temporaires » qui s'est tenue le 23 octobre 2024 a permis de faire le point sur les projets en cours. Cette réunion avait été préparée par la plénière des commissions françaises miroir (point sur les projets européens du point de vue français, et sur les projets nationaux).

En bref :

- Le projet de **norme européenne d'exigences de base** pour les équipements temporaires de chantier poursuit son développement. Cependant, la mobilisation française manque de vigueur et affecte notre représentativité. Le groupe miroir sera redynamisé pour remplir sa mission et s'assurer que les intérêts français soient bien défendus.
- Les travaux dans le groupe « Echafaudages roulants » ont connu des tumultes ; le développement de

l'**EN 17964, Plateforme de travail mobile de faible hauteur – Matériaux, dimensions, charges de calcul, exigences de sécurité et de performance** rencontre des difficultés qui amènent à l'organisation d'une nouvelle Enquête CEN. L'Allemagne a en parallèle souhaité que le projet soit transféré au comité technique « Echelles » pour recadrer la problématique. Cependant, l'argumentaire technique n'a pas convaincu la majorité des délégations : le projet reste affecté au CEN/TC 53 (et donc à son WG 04) qui a encore fort à faire.

- Suite à une sollicitation de l'Union des Métiers du Plâtre et de l'Isolation (UMPI), un **nouveau projet franco-français** est officiellement mis en chantier sous l'égide de la BNTEC/P93E : **Équipement de travail en hauteur pour les métiers du plâtre et de l'isolation.**

CARSAT : UNE FICHE D'ACTION CONTRE LES CHUTES !

Les CARSAT et DREETS de la région AURA (Auvergne – Rhône-Alpes) ont initié, en s'appuyant sur la dynamique lancée au niveau national par la CNAM, l'OPPBTP et le Pôle Habitat FFB, une fiche action sur la prévention des chutes de hauteur sur les chantiers de construction de maisons individuelles.

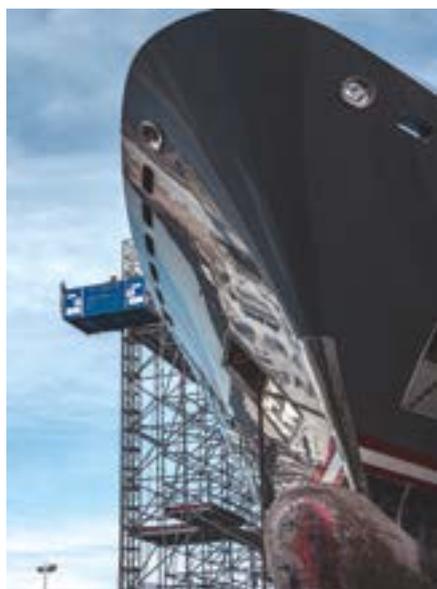
L'objectif de cette initiative est d'inciter – si ce n'est de généraliser – l'utilisation de mesures collectives de prévention contre les chutes de hauteur – et particulièrement d'échafaudages – dans le cas particulier des constructions de maisons individuelles. Cependant, le déploiement concret de ces mesures est freiné par le manque d'attractivité de ce marché pour les échafaudiers, en raison du type d'équipements concernés, des multiples montages et démontages et des transports fréquents.

Le SFECE a donc produit une note – disponible sur le site internet du syndicat – résumant les attentes et les besoins sur cette thématique. www.echafaudage-coffrage-etaiement.org > actions > publication > Note SFECE-Chute hauteur Maisons Individuelles AURA – Janvier 2025



CCP : FOCUS SUR L'IMPORTANCE DE PRÉSENTER CE CERTIFICAT

Le SFECE encourage ses entreprises adhérentes à formuler leur demande d'obtention ou bien de maintien de leur(s) Certificat(s) de Compétence Professionnelle (CCP).



En effet, un CCP permet de se prévaloir d'une qualification de technicité reconnue par la profession dans le montage d'échafaudages, d'étaisements, de plates-formes (suspendues/de travail/ de transport, etc.) et de structures événementielles.

Pourquoi demander un CCP ?

➤ Le CCP a été initialement créé pour délivrer une ou plusieurs qualifications au moins équivalentes à celles décernées par Qualibat pour les sociétés non admissibles (c'est-à-dire les sociétés ne pouvant cotiser à la Caisse de Congés Payés du Bâtiment).

- La nomenclature comprend six qualifications, chacune divisée en trois niveaux de compétence (courante, confirmée, supérieure).
- L'obtention d'un CCP nécessite un dossier incluant des références techniques, des attestations légales, et des preuves de compétences internes. Valable quatre ans, il doit toutefois être confirmé annuellement.

La commission d'attribution (chargée de traiter les premières demandes et les renouvellements après 4 ans) se réunit usuellement autour de l'Assemblée générale. Les intéressés ont donc jusqu'en mars pour fournir un dossier !

SUBVENTION TOP BTP : LA LISTE DES MATÉRIELS ÉLIGIBLES PRÉVUE D'ICI MARS 2025

La subvention **TOP BTP**, proposée par l'Assurance Maladie – Risques professionnels, est une aide financière destinée aux entreprises du secteur de la construction comptant moins de 50 salariés. Son objectif principal est de réduire les risques professionnels, tels que les chutes de plain-pied et de hauteur, ainsi que l'exposition aux substances chimiques. Cette subvention vise à améliorer la sécurité des travailleurs en finançant l'achat d'équipements adaptés et la formation à la sécurité.

Les matériels éligibles (échafaudages fixes/roulants MDS, PIR/PIRL etc.) doivent être évalués selon les normes françaises par un organisme indépendant. Leur fabrication doit se faire dans des établissements avec un système de gestion de la qualité, incluant un contrôle strict des matériaux et des tests pendant la production. Seuls les matériels admis à la Marque NF répondent à ces critères.

L'actualisation de la liste des matériels éligibles est prévue d'ici mars 2025.

Le SFECE est chargé de prendre contact avec les adhérents concernés et de transmettre la liste mise à jour à l'Assurance Maladie, **désormais annualisée**.

Il est à noter que cette subvention devrait être maintenue jusqu'en 2028 (sous réserve de confirmations annuelles).

Plus d'infos :



Assurance Maladie
Risques professionnels

Conditions
d'attribution



I FORMATION I

CQP EN BRETAGNE !

Deux épreuves d'examen du Certificat de qualification professionnelle (CQP) Monteur d'échafaudage ont eu lieu dans la région bretonne : une épreuve à Brest, le 10 décembre 2024, composée de 10 candidats et une épreuve à Rennes, le 12 février 2025 avec 8 candidats. Rappelons que ce diplôme permet d'obtenir une reconnaissance des compétences mises en œuvre dans leurs entreprises.



LA « MENTION COMPLÉMENTAIRE ÉCHAFAUDEUR » DEVIENT LE « CERTIFICAT DE SPÉCIALISATION ÉCHAFAUDEUR » !

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le nouveau libellé du diplôme est « Certificat de spécialisation », en remplacement de « mention complémentaire ».

Ce diplôme, équivalent au niveau 3 (CAP), vise à développer des compétences spécifiques telles que le montage, le démontage, la modification et la vérification d'échafaudages fixes ou roulants, tout en respectant les règles de sécurité et de prévention de la santé, sous la supervision de la hiérarchie. Cette formation initiale, portée par l'Éducation Nationale, est accessible aux lycées professionnels et aux CFA. À la rentrée scolaire de septembre 2025, les deux établissements ci-dessous ouvriront une classe dédiée.



➤ Le Lycée Professionnel Chardeuil à Coulaures (24).



➤ Le Lycée des métiers de l'Habitat et de l'Industrie de Pau-Gelos (64).

Le SFECE, partenaire de cette formation, soutient les lycées souhaitant proposer ce cursus en prenant notamment en charge les frais de formation des professeurs intéressés.

SFECE CHERCHE JURÉS !

Le SFECE recherche des jurés d'examen pour les CQP Monteur d'échafaudage et Monteur de plateforme suspendue parmi ses adhérents.

Cette mission consiste à évaluer les compétences des candidats lors d'un examen CQP qui se déroule sur une journée. Cette mission offre de nombreux avantages. Tout d'abord en validant les compétences des futurs professionnels, elle permet de contribuer à la qualité et la réputation du secteur. Ensuite, elle offre la satisfaction de participer directement à la formation et à la réussite des candidats et de jouer un rôle crucial dans leur parcours professionnel.

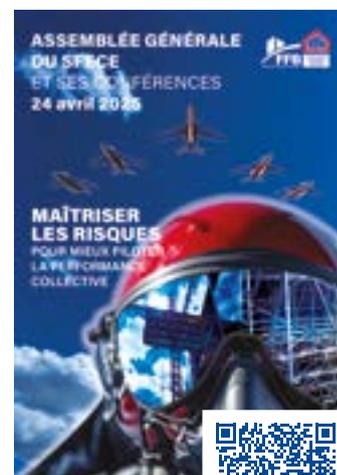
Vous avez envie de participer à la réussite de ces CQP ?

**Contactez Samia MESSACI :
messacis@groupemetallerie.fr**

I ÉVÈNEMENT I

PRÊT À DÉCOLLER POUR LA PROCHAINE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ?

La prochaine Assemblée Générale du SFECE se tiendra le 24 avril 2025 à Paris. Après le traditionnel rapport d'activité, et la conjoncture dans le bâtiment, place à un invité exceptionnel: le général Patrick Dutartre, ancien capitaine de la patrouille de France pour une conférence sur le pilotage de la performance dans des conditions extrêmes de sécurité.



Pour vous inscrire :



CONCOURS PHOTOS ! QUI SERONT LES LAURÉATS DE LA TROISIÈME ÉDITION ?

Les participations au concours photos Grand Angle seront closes le 21 mars 2025. C'est lors de l'Assemblée générale que le nom des neuf lauréats sera dévoilé.

[En savoir plus sur le concours photos : SFECE > Actions > concours photos](#)

